

**LE COMITÉ DE LIAISON DU PROJET AUTHIER LITHIUM TRANSMET À SAYONA QUÉBEC PLUSIEURS
QUESTIONS ET SUGGESTIONS INTÉRESSANTES**

Montréal, le 6 juin 2018 – Le comité de liaison mis sur pied dans le cadre du projet Authier Lithium de Sayona Québec a tenu sa 2e réunion le jeudi 31 mai dernier dans les bureaux de la municipalité de La Motte. Plusieurs questions des citoyens ont été transmises à l'équipe de projet de Sayona Québec représentée, ce soir-là, par la Directrice de l'Environnement Ann Lamontagne et le Directeur du Développement durable, Marc Parson.

Les membres du comité ont aussi apporté certaines recommandations fort pertinentes en ce qui a trait au développement du projet.

Rappelons que la mission des membres de ce Comité de liaison prévu par la Loi sur les mines n'est pas d'être en faveur ou en défaveur du projet, mais bien de servir de liaison et de courroie de transmission des informations entre le promoteur du projet et la population.

Voici un aperçu des principaux points traités.

1. Bien que le dépôt public des études scientifiques contenues dans l'Évaluation environnementale du projet a calmé plusieurs inquiétudes quant à la protection totale de l'esker Saint-Mathieu-Berry, plusieurs membres ont demandé à Sayona Québec d'intensifier ses efforts pour expliquer davantage à la population les faibles effets du projet sur l'environnement et l'absence de tout impact sur l'esker. Il est donc convenu que Sayona publiera tout d'abord un communiqué pour résumer la rencontre du Comité. Sayona a aussi rappelé que des informations étaient disponibles régulièrement sur sa page Facebook (Sayona Québec).
2. La demande de divers citoyens que le projet soit soumis à un BAPE revient régulièrement. Le porte-parole du projet, M. Marc Parson, reconnaît que le processus pour les projets métallifères de moins de 2000 t/j est mal connu et principalement parce que Sayona semble être le premier projet à y être soumis. Il est important de mentionner que c'est le gouvernement du Québec lui-même qui a décidé que tout projet de mine métallifère de moins de 2 000 tonnes par jour ne soit pas soumis à une étude

d'impact et, par conséquent, au BAPE. Cependant, le projet est soumis à une rigoureuse consultation publique tel que défini par la Loi sur les Mines.

M. Parson souligne que l'évaluation environnementale menée et présentée par Sayona Québec dépasse les exigences du MERN et s'approche des exigences du MDDELCC pour une Étude d'impacts environnementaux.

3. Mais si un BAPE était exigé par les autorités, demandent certains membres? M. Parson rappelle que la ministre de l'Environnement ne peut exiger cette procédure qu'à condition que le projet soumis engendre un impact majeur sur l'environnement (article 31.1.1 de la LQE). Or, les études de l'évaluation environnementale démontrent que le projet n'affectera d'aucune façon la qualité de l'eau de l'esker puisqu'il est isolé de l'esker par une remontée du socle rocheux. De plus, il a été démontré que les activités du projet auront un impact environnemental faible sur le milieu récepteur.
4. Un membre du comité suggère que Sayona adapte la machinerie pour favoriser l'utilisation des huiles végétales comme lubrifiant. Ainsi, en cas de déversement, il n'y aura aucun effet sur la qualité des sols, des eaux de surface ou des eaux souterraines. L'équipe de Sayona est enthousiaste devant cette possibilité et s'engage à l'analyser en profondeur et, si l'analyse est concluante, à l'adopter.
5. Les membres du comité soulignent que certains citoyens craignent que Sayona Québec, une fois ses baux et ses permis obtenus, décide unilatéralement d'augmenter sa production à plus de 2 000 tonnes par jour. Mme Lamontagne répond que si Sayona voulait augmenter son volume de production, qui est facilement vérifiable par les autorités concernées, qu'elle devrait automatiquement faire une nouvelle demande au gouvernement et qu'une telle demande serait obligatoirement assujettie au processus d'évaluation environnementale et à celui du BAPE tel que prévu par la Loi sur la qualité de l'Environnement.
6. Plusieurs membres soulignent aussi l'inquiétude de la population relativement à la poussière.

Au niveau de la poussière pouvant être émise par le concassage du minerai, M. Parson informe les membres que les bâtiments où se trouvent ces équipements seront fermés.

Quant aux résidus filtrés qui seront déposés sur la halde à stériles, ils seront encapsulés à l'intérieur de stériles miniers de façon à minimiser leur dispersion par le vent.

Enfin, le produit fini de la mine, soit le concentré de spodumène contenant du lithium, sera transporté dans des camions bâchés, de façon à le protéger adéquatement.

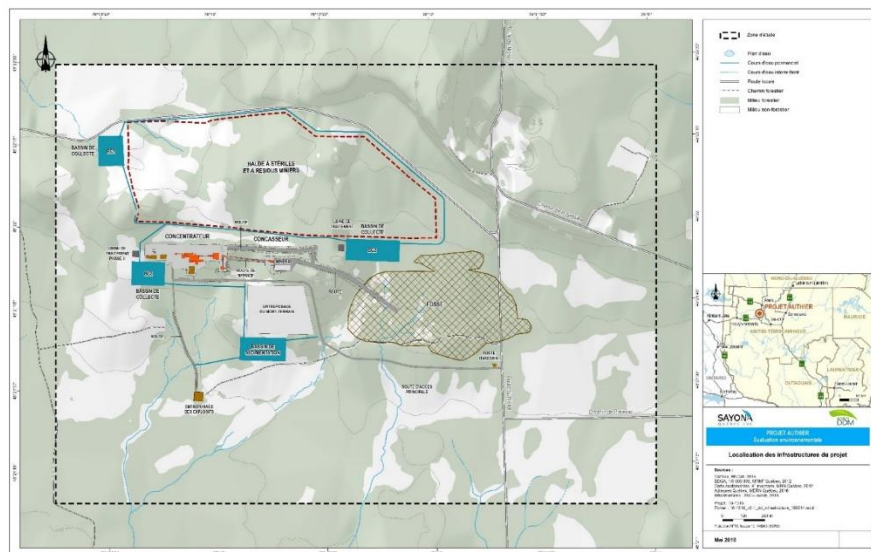
Un membre du Comité souligne que c'est surtout la poussière soulevée lors du camionnage qui inquiète.

À cet égard, Mme Lamontagne informe les membres que Sayona mettra en place un plan de gestion des poussières et que par exemple, les routes du site seront arrosées régulièrement pour rabattre toute poussière possible ; elle ajoute aussi qu'une portion d'environ 300 mètres du chemin Preissac sera asphaltée avant l'intersection avec la route 109 de façon à protéger, entre autres, de toute poussière la résidence qui s'y trouve. Enfin, advenant que d'autres résidences se construisent sur cette section du chemin, Sayona verra à augmenter cette portion asphaltée en conséquence.

Un fait important à noter : suite à la rencontre du Comité, Sayona a décidé de compléter son évaluation environnementale par la réalisation d'une modélisation numérique sur la qualité de l'air. Cette modélisation inclura les poussières mais aussi tous les autres contaminants qui seront émis par la machinerie et les équipements. De plus, une modélisation du climat sonore pendant les opérations sera réalisée.

Au niveau du bruit, M. Parson rappelle aussi que le dynamitage n'aura lieu que deux fois par semaine et que ces activités auront lieu durant la journée. L'impact du bruit causé par le concassage sera, lui, atténué par le fait que les équipements seront confinés à l'intérieur d'un bâtiment.

7. Un membre du comité rappelle les inquiétudes soulevées par la présence d'un nuage orange au-dessus de la mine de Canadian Malartic. Un autre membre explique la nature exceptionnelle de cet événement provoqué, en autres, par la complexité du site de Malartic où se trouvent déjà, à l'intérieur des anciennes galeries existantes, divers éléments pouvant réagir aux explosifs. Ce membre conclut que, vu la nature des explosifs prévus pour le projet Authier, la création d'un tel nuage, composé de gaz et non de poussières pouvant se retrouver sur le sol, est hautement improbable.
8. Le site du projet Authier par rapport à l'esker.
Les membres du comité suggèrent à l'équipe de Sayona d'accompagner leur communiqué résumant la rencontre avec une illustration montrant la position du site par rapport à l'esker. Voici cette illustration :





[Sayona Québec inc.](#) est une filiale de Sayona Mining Limited, une entreprise junior australienne qui se consacre à l'exploration et à la mise en valeur des dépôts de graphite et de lithium, les deux matières premières qui entrent dans la fabrication des batteries au lithium.

Source :

Marc K. Parson

Directeur du développement durable et porte-parole du projet

Sayona Québec inc.

Information :

Joannie Robitaille

Attachée de presse

Rouillier Stratégie Marketing

joannie.robitaille@rouillier.ca

581 578-1706